



TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES à l'EPSM Etienne GOURMELEN
mise à jour du 17/12/2020

PRESTATIONS	TARIF JOURNALIER	Tarif applicable à compter du:
-------------	------------------	--------------------------------

PSYCHIATRIE

FORFAIT JOURNALIER PSYCHIATRIE	15,00 €	1 janvier 2018
<i>Arrêté du 21 décembre 2017 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité Sociale</i>		
HOSPITALISATION COMPLETE Adultes	580,70 €	1 février 2019
HOSPITALISATION DE JOUR Adultes	500,10 €	1 février 2019
HOSPITALISATION DE NUIT Adultes	337,52 €	1 février 2019
HOSPITALISATION A DOMICILE	363,50 €	1 février 2019
APPARTEMENT THERAPEUTIQUE	580,70 €	1 février 2019
HOSPITALISATION COMPLETE Enfants	936,94 €	1 février 2019
HOSPITALISATION DE JOUR Enfants	621,37 €	1 février 2019
HOSPITALISATION DE NUIT Enfants	337,52 €	1 février 2019
ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE	268,43 €	1 février 2019
<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM Gourmelen - QUIMPER, en date du : 04 février 2019</i>		
MAJORATION POUR CHAMBRE PARTICULIERE EN HOSPITALISATION COMPLETE	30,00 €	1 octobre 2014
MAJORATION POUR CHAMBRE PARTICULIERE EN HOSPITALISATION DE NUIT	15,00 €	1 octobre 2014

USLD

Tarif HEBERGEMENT résidant de + 60 ans	52,19 €	1 janvier 2020
Tarif HEBERGEMENT résidant de - 60 ans	81,67 €	
Tarif DEPENDANCE GIR 1 et 2	33,66 €	
Tarif DEPENDANCE GIR 3 et 4	21,36 €	
Tarif DEPENDANCE GIR 5 et 6	9,06 €	
<i>Arrêté de Mme la Présidente du Conseil Départemental du Finistère portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM Gourmelen de Quimper, en date du 26 décembre 2019</i>		

MAS

Tarif MAS Soins	241,37 €	1 janvier 2020
<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM Gourmelen - QUIMPER, en date du : 26/11/2020</i>		
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE - FORFAIT JOURNALIER	20,00 €	1 janvier 2018
<i>Arrêté du 21 décembre 2017 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité Sociale</i>		

PRESTATIONS	TARIF JOURNALIER	Tarif applicable à compter du:
EAM		
Tarif EAM SOINS	80,60 €	1 janvier 2020
<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM Gourmelen - QUIMPER, en date du : 26/11/2020</i>		
Tarif EAM HEBERGEMENT	102,23 €	1 janvier 2020
<i>Arrêté de Mme la Présidente du Conseil Départemental du Finistère portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM Gourmelen de Quimper, en date du : 22 janvier 2020</i>		

SESSAD		
Tarif SESSAD Soins	162,34 €	1 janvier 2020
<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM Gourmelen - QUIMPER, en date du : 07/07/20</i>		

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au Bureau des Entrées